

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-043 Rév 00

L'Organisme d'inspection :

Eurl ACC, Algérienne de Contrôle et Construction

Cité 102 logts Didouche Mourad N° 04, Annaba 23000.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de type A dans les domaines :

- Inspection dans les Ouvrages et Installation Industrielles ;
- Agréage des produits.

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	Siege : cité 102 logts Didouche Mourad N° 04, Annaba 23000 - Tel : 038 84 98 53 / 0661 32 26 71 - Fax : 038 84 98 53 - Email : a.aouadi@acc-dz.com
------------------------	--

Date de prise d'effet : 15 novembre 2021

Date de fin de validité : 14 novembre 2024

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. ELECTRICITE				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel (VT) - Prise de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> -Un ohmmètre -Un mégohmmètre-Un ampèremètre-Mesureur de terre 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret Exécutif N°01-342 du 28 Oct.2001 Décret Exécutif N°21-261 du 13/06/2021. -Procédures Internes : PT.1/APE-PT.2/APE-PT.3/APE-PT.4/APE-PT.5/APE-PT.6/APE-PT.7 -CEI 60 364 – NF C15 100,-NFC 13-100/200 -NFC 52 100.
Domaine Général : 2. ELECTROMECHANIQUE				
2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL)	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle Visuel (VT) -CND 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> -Théodolite -Pied à coulisse -mètre laser 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret n° 91-05 du 19.01.1991 Procédures Internes : PT.1/APL-PT.2/APL-PT.3/APL-PT.4/APL-PT.5/APL-PT.6/APL-PT.7/APL-PT.8/APL-PT.9/APL-PT.10/APL. Normes applicables ISO/EN/NA.

Domaine Général : 3. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION

3.1 Contrôle des Appareils à Pression APG/APV (Gaz/Vapeur)	-Contrôle Visuel (VT) -CND	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Mesureur d'épaisseur -Endoscope -Torche électrique	-Décret n° 90-245 -Décret n°90-246 -Décret n°21-261 du 13/06/2021. -Procédures Internes : -PT14, PT1/APVG-PT2/APVG-PT3/APVG-PT5/APVG-PT6/APVG-PT7/APVG-PT8/APVG-PT9/APVG-PT10/APVG-PT15/APVG-PT16/APVG-PT.17/APVG. -CODAP – ASME - CODETI-API.
---	-------------------------------	--	---	--

Domaine Général : 4. AGREAGE DES PRODUITS

4.1 Agréage des Produits (Contrôle Visuel/Quantité) Inspection d'expédition de toutes marchandises	Visuel	Examen visuel des produits, vérification de la nature du produit, étiquetage et emballage, Dénombrement.	-Appareil à photo -Pieds à coulisse -Marqueur	- Cahier des charges - Procédures internes : PT.1/AGR-PT.2/AGR-PT.3/AGR -PT.4/AGR -PT.5/AGR. - Règlement spécifique au produit. - codes /Normes d'application .
---	--------	--	---	--